

# Rapport sur les Parties Prenantes en Côte d'Ivoire

CLIENT UNEP  
Climate Technology Center Network (CTCN)  
**Pays • Côte d'Ivoire**



## Directives techniques pour la mise à jour de l'évaluation des besoins technologiques l'élaboration d'un plan d'action technologique pour la mise en œuvre de la CDN de la Côte d'Ivoire

Livrable 1.3.1<sup>a2</sup>  
Pays: Côte D'Ivoire



# Table des Matières

1	Contexte	5
2	Objectifs	5
3	Processus d'analyse des parties prenantes	5
3.1	Identification des parties prenantes	6
3.2	Description des acteurs.	6
3.3	Formation du comité TNA.	7
4	Secteurs prioritaires et critères de sélection	7
5	Méthodologie	8
5.1	Outils de cartographie des parties prenantes	8
5.2	Classification des parties prenantes	10
	Secteur	10
	Secteurs prioritaires	10
	Catégorie	10
	Rôles	11
5.3	Rôles et responsabilités en matière de technologies climatiques et pertinence pour le processus d'évaluation des besoins technologiques.	11
5.4	Comité National de Pilotage (National steering committee)	11
5.5	Proposition de formation de l'équipe nationale TNA	12
5.5.1	Coordinateur national de TNA	12
5.5.2	Comité TNA	13
5.5.3	Consultants nationaux et internationaux	20
5.5.4	Groupes de travail sectoriels	20
6	Intégration de la dimension de genre pendant le processus de cartographie	21
6.1	Comment promouvoir une participation égale des femmes et des hommes?	21
7	Résumé de la cartographie des parties prenantes	23
8	Comment Mesurer la participation	29
8.1.1	Indicateurs	30
8.1.2	Suivi de la participation des parties prenantes	31
9	Références	32

## Liste des Abréviations

AND :	Autorité Nationale Désignée (Ministère de l'environnement et du Développement Durable)
CDN :	Contributions Déterminées au niveau Nationale
CTCN :	Climate Technology Center & Network
EBT :	Evaluation des Besoins Technologiques (TNA en Anglais)
GCF :	Green Climate Funds (Fonds Verts pour le Climat)
ICTIS :	Inclusive Climate Technology & Innovation System
MINEDD :	Ministère de l'environnement et du Développement Durable
PNA :	Plan National d'Adaptation
PND :	Plan National de Développement
PP :	Parties Prenantes
TAP :	Technology Action Plan (en français PAT ou Plan d'Actions Technologique)
TNA :	Technology Need Assesement (EBT en français)

# 1 Contexte

L'objectif du projet est de faciliter la mise à jour d'une Évaluation des Besoins Technologiques (EBT/TNA) et d'un Plan d'Action Technologique (PAT/TAP) pour la Côte d'Ivoire. L'assistance technique, s'appuyant sur les documents stratégiques et la priorisation des secteurs vulnérables, réalisera une catégorisation et une priorisation des technologies nécessaires en lien avec la CDN de la Côte d'Ivoire et les autres stratégies nationales en matière de changement climatique.

Les résultats attendus sont :

- i. Soutenir l'introduction d'une coordination avec l'AND pour le processus de mise à jour de l'EBT/TNA ;
- ii. Une étude de faisabilité assortie d'une évaluation pour la création d'un Système Intégré pour l'Innovation des Technologies Climatiques (SIITC/ICTIS) et des technologies sobres en carbone existantes en Côte d'Ivoire ;
- iii. Identifier de façon compréhensive les besoins techniques et technologiques dans le secteur des CDN ;
- iv. Identifier les besoins de renforcement des capacités techniques pour le déploiement de ces technologies y compris l'adaptation des logiciels ;
- v. Mettre en œuvre le Plan d'Action Technologique (PAT/TAP) pour la Côte d'Ivoire avec toutes les parties prenantes pertinentes.

Ce projet jouit de l'appui du consortium OIKO, CIBOLA Partners et CSI, qui a été sélectionné par appel d'offres et attribution de marché pour assurer l'Assistance Technique dans le processus TNA pour la Côte d'Ivoire. L'autorité de mise en œuvre est le CTCN (Climate Technology Center and Network) dans le cadre du Programme de soutien pour la préparation du GCF (Fonds Vert pour le Climat). L'Autorité nationale désignée (AND) est le ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD). Le point focal GCF est M. Marcel Yao, Directeur de la Coopération Internationale et de la Mobilisation des Financements auprès du MINEDD. Le coordonnateur TNA est M. Kumassi Philippe Kouadio, Sous-Directeur du développement et transfert de technologie climatique auprès du MINEDD.

## 2 Objectifs

L'Évaluation des Besoins Technologiques (EBT/TNA) doit prendre en compte plusieurs dimensions pour être exhaustive, notamment une compréhension globale des besoins qui doit être en cohérence avec les engagements internationaux et nationaux de la Côte d'Ivoire, tels que la CDN révisée pour l'accord de Paris et le plan national d'adaptation, ainsi que les politiques publiques pertinentes qui émergeront des entretiens. Il est également important d'intégrer les parties prenantes de manière adéquate, notamment le gouvernement, les ministères publics, les administrations, les agences de l'Etat, les collectivités territoriales concernées par certaines politiques et programmes, le secteur privé en tant que mobilisateur et utilisateur de technologies, les ONG représentatives de la société civile et les bénéficiaires des politiques publiques, ainsi que les universités, les centres de recherche et d'éducation supérieure en sciences sociales et en ingénierie.

Enfin, il est crucial de préparer les futurs TNA en incluant, autant que faire se peut, la partie financière qui se traduira notamment en une estimation des coûts (ce qui faciliterait le chiffrage et la recherche de financement pour les futurs projets découlant du plan d'actions technologique).

## 3 Processus d'analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes est l'ensemble des techniques ou des outils utilisés pour identifier les principales parties prenantes ayant un intérêt direct dans un projet spécifique. Cette analyse permet également de procéder à la hiérarchisation de ces parties prenantes en fonction de leur influence sur le projet et de comprendre la meilleure façon d'interagir avec elles tout au long du projet.

## 3.1 Identification des parties prenantes

L'analyse commence par une large identification des parties prenantes pertinentes pouvant influencer le projet ou être affectées par celui-ci. Cette étape s'est faite avec la participation d'un petit groupe ayant une bonne compréhension des objectifs de l'évaluation des besoins technologiques et ainsi que des exigences de performance du processus. Les parties prenantes identifiées sont constituées soit d'individus isolés ou de groupes au sein d'entreprises ou d'institutions. La matrice suivante a été d'une grande utilité dans cette première étape :

Tableau 1. Matrice pour l'organisation des acteurs clés

Secteur public	Secteur privé	Société civile	Universités et recherche	Financier
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministères et autres organes du gouvernement central</li> <li>Gouvernements/conseils locaux</li> <li>Commissions</li> <li>Organisations internationales (Banque mondiale, ONU, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les guildes productives</li> <li>Associations professionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations non gouvernementales</li> <li>ONG nationales</li> <li>ONG internationales</li> </ul>	Universités & Centres de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Table ronde sur la finance durable</li> </ul>

Source : Adapté de Hovland (2005)

Un autre outil utile pour identifier les acteurs pertinents a consisté à les regrouper en fonction des rôles spécifiques nécessaires au processus d'évaluation des besoins technologiques, ces rôles ayant été adaptés au processus en Cote D'Ivoire.

## 3.2 Description des acteurs.

Cette étape vise à décrire à la fois les rôles ou fonctions des acteurs précédemment identifiés, ainsi que l'intérêt et la contribution potentiels de chacun d'entre eux dans le processus d'évaluation des besoins technologiques. Ces informations permettent de classer les secteurs par ordre de priorité et d'identifier les étapes du processus auxquelles chacun d'entre eux doit participer.

Cette étape permet également de :

- mieux comprendre les personnes concernées, les enjeux qui les préoccupent, leurs attentes et leurs besoins;
- classer les personnes en fonction de leurs niveaux d'intérêt et d'influence afin que les démarches d'engagement des parties prenantes dans les différentes phases du processus soient mieux ciblées et adaptées;
- comprendre les interactions entre les différents groupes, et les avantages et inconvénients qui en découlent ;
- connaître les parties prenantes les plus importantes (celles qui ont le plus d'intérêt envers votre projet et exercent la plus grande influence);
- révéler les risques potentiels, les problèmes ou les malentendus qui pourraient perturber le projet, et;
- dissiper les inquiétudes de la population de manière proactive afin d'obtenir l'adhésion des parties intéressées identifiées.

### 3.3 Formation du comité TNA.

Le comité TNA est une plateforme institutionnelle nationale destinée à faciliter le dialogue entre les principales parties prenantes de tous les secteurs et à mobiliser un engagement politique et un financement de haut niveau pour le développement du TNA. Il s'agit du groupe moteur central dans chaque pays, qui doit être composé de représentants responsables de la mise en œuvre des politiques, des ministères concernés et d'autres acteurs liés à des questions telles que la science du changement climatique, les politiques sectorielles, les objectifs de développement nationaux, etc.

Le comité TNA joue un rôle central dans le processus, puisqu'il est chargé de superviser l'ensemble du processus et de fournir des contributions au cours du processus, toujours en accord avec les politiques et stratégies de développement nationales, ainsi que de constituer des groupes de travail sectoriels pour chaque secteur prioritaire. Il est donc essentiel que le comité de l'évaluation des besoins technologiques soit représentatif des principales parties prenantes impliquées dans les activités d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, ainsi que dans les secteurs concernés par l'évaluation des besoins technologiques. Le comité TNA doit également fournir des commentaires sur le TNA et les TAP, mais c'est le coordinateur national et le CTCN qui les approuvent en dernier ressort.

## 4 Secteurs prioritaires et critères de sélection

Le choix des secteurs prioritaires est lié à l'objectif principale et aux objectifs spécifiques stratégiques de la Côte d'Ivoire en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Sont considérés comme secteurs prioritaires, les secteurs caractérisés par leur vocation stratégique et leur capacité à faire évoluer les démarches d'un projet. La sélection des secteurs prioritaires s'aligne ainsi fortement sur les priorités identifiées dans les politiques, programmes et plans de développement à l'échelle nationale. Le tableau ci-dessous illustre à grands traits les secteurs jugés prioritaires dans la mise à jour des contributions déterminées au niveau national de la Côte d'Ivoire.

Tableau 2 : Secteurs identifiés prioritaires dans la mise à jour des contributions déterminées au niveau national du Côte D'Ivoire .

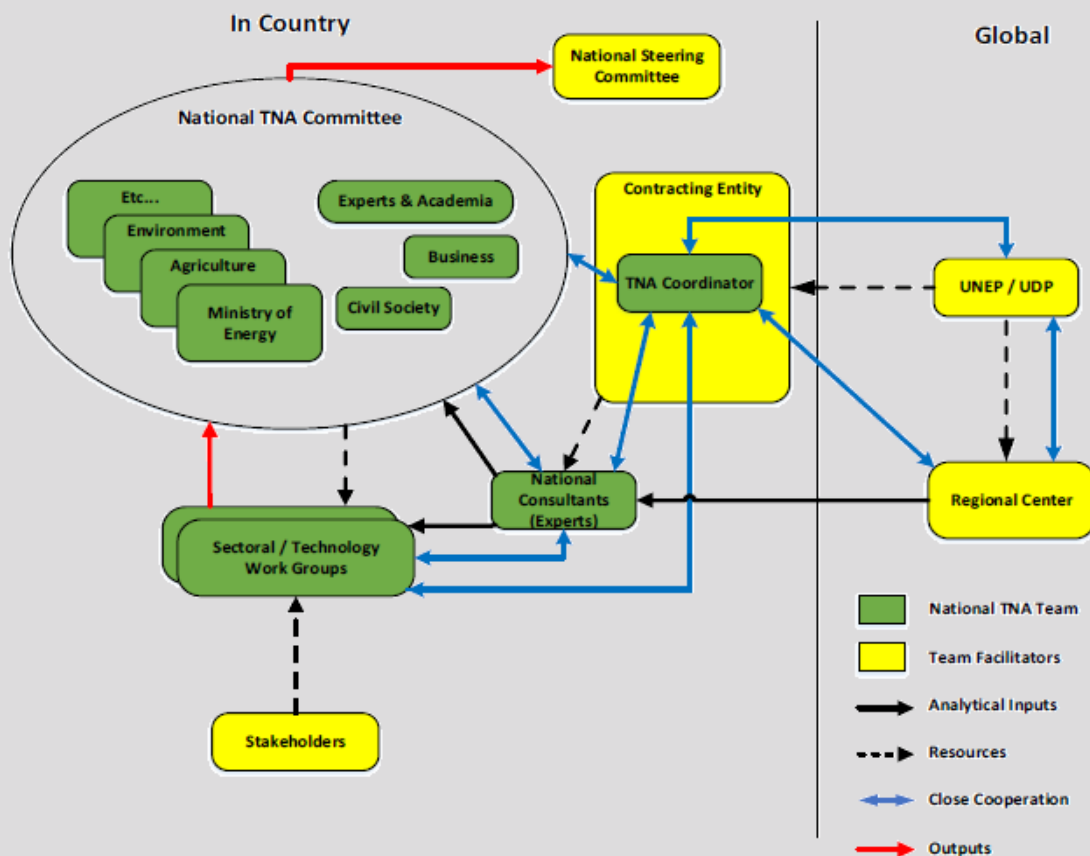
ADAPTATION	ATTÉNUATION
Production agricole, sylviculture et sécurité alimentaire	Agriculture
Énergie	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (LULUCF)
Transport	Énergie et transports
Ressources en eau	Processus industriels et utilisation des produits (IPPU)
Santé et épidémiologie	Déchets

Communautés et villes résilientes (infrastructure)	
Écosystèmes et biodiversité	

## 5 Méthodologie

### 5.1 Outils de cartographie des parties prenantes

Pour cette étape du processus, ont été suivies lignes directrices indiquées dans « *A step-by-step guide for countries conducting a Technology Needs Assessment & Identifying and Engaging Stakeholders in the TNA Process: A Guide for National TNA Teams (UDP, 2015)* ».





Comme mentionné, l'implication de toutes les parties prenantes est fondamentale pour le succès de l'évaluation des besoins technologiques. Cependant, il est important de comprendre que les parties prenantes sont de nature différente (parce qu'elles représentent différents groupes d'intérêt) et qu'elles ont donc des rôles différents à jouer à différents moments du processus d'évaluation des besoins technologiques.

La première étape, une fois les secteurs prioritaires présélectionnés (tableau 2), consiste à identifier les acteurs concernés dans chaque secteur, qu'ils soient publics, privés, universitaires, de la société civile ou autres. À ce stade, il est conseillé d'utiliser comme intrants les documents de développement nationaux, tels que les CDN, les stratégies et plans de lutte contre le changement climatique, et d'autres outils pour lesquels un travail participatif et consultatif a été effectué avec les parties prenantes de l'action climatique.

La liste des principales parties prenantes est suffisamment souple pour être adaptée au cours du processus d'évaluation des besoins technologiques si nécessaire, soit si une partie prenante est identifiée au cours des ateliers de consultation qui n'était pas incluse à l'origine, soit si certaines parties prenantes doivent être exclues pour une raison particulière. Le tableau 3 présente les parties prenantes identifiées pour initier des consultations dans le cadre du processus TNA.

Tableau 3. Liste des parties prenantes pertinentes pour le processus d'évaluation des besoins technologiques (TNA) pour le Côte D'Ivoire

N°	Type de stakeholders par Secteur
1	Acteurs publics et privés du secteur de l'Agriculture et de la Pêche
2	Acteurs publics et privés du secteur de l'Energie
3	Acteurs publics et privés du Déchets
4	Acteurs publics et privés du secteur des Ressources en Eau
5	Acteurs publics et privés du secteur du Transport
6	Acteurs publics et privés du secteur du Tourisme
7	Acteurs publics et privés du secteur de l'Industrie
8	Acteurs publics et privés du secteur de la Construction
9	Acteurs publics et privés du secteur du Commerce
10	Acteurs publics et privés du secteur des Mines
11	Acteurs publics et privés du secteur de la Foresterie
12	Acteurs publics et privés du secteur des Technologies de l'information
13	Acteurs du secteur du Genre et de l'inclusion
14	Acteurs publics et privés du secteur de la Santé Humaine
15	Collectivités locales
16	Secteur Bancaire
17	Education nationale

## 5.2 Classification des parties prenantes

Les acteurs identifiés pour participer au processus d'évaluation des besoins technologiques appartiennent à différents groupes ou catégories et ont été caractérisés et classés selon différents critères :

### Secteur

- ▲ Public
- ▲ Universités et recherche
- ▲ Privé
- ▲ Associations et organisations non gouvernementales
- ▲ Financier

### Secteurs prioritaires

- ▲ Agriculture, sylviculture et sécurité alimentaire
- ▲ Industries
- ▲ Déchets
- ▲ Énergie et transports
- ▲ Collectivités et villes résilientes - Infrastructure
- ▲ Ressources en eau
- ▲ Santé et épidémiologie
- ▲ Écosystèmes et biodiversité

### Catégorie

- ▲ Les décideurs politiques et les régulateurs des secteurs connexes ;
- ▲ Industries et associations industrielles, entreprises et distributeurs opérant dans des secteurs à fort impact sur les émissions de GES ou vulnérables aux effets du changement climatique ;
- ▲ Services publics et régulateurs ;
- ▲ Au sein du secteur privé, les utilisateurs et/ou fournisseurs de technologies qui pourraient jouer un rôle local clé dans le développement/adaptation des technologies dans le pays ;
- ▲ Organisations impliquées dans la recherche et le développement, la fabrication, l'importation, la vente et la promotion de technologies d'atténuation ou d'adaptation ;
- ▲ La communauté financière, qui pourrait fournir les capitaux nécessaires au développement et à la mise en œuvre de projets technologiques ;
- ▲ Les communautés, les petites entreprises et les agriculteurs qui utilisent ou utiliseront les technologies et qui souffriront des effets du changement climatique ;
- ▲ Organisations non gouvernementales impliquées dans la promotion d'objectifs environnementaux et sociaux ;
- ▲ Institutions fournissant un soutien technique au gouvernement et à l'industrie (par exemple, universités, instituts de recherche, groupes de réflexion et consultants) ;
- ▲ Syndicats, groupes de consommateurs et médias ;
- ▲ Les divisions nationales des entreprises internationales responsables des investissements liés à la politique climatique (par exemple, l'agriculture, sylviculture, ressources halieutiques, énergies) ;
- ▲ Organisations internationales, agences de coopération et donateurs ;
- ▲ Les agences internationales, par exemple l'ONU (UNEP, ONU, PNUD) ;
- ▲ Autres points focaux sur le changement climatique (ex : point focal auprès de la convention cadre des nations unies sur le changement climatique, point focal CTCN, point focal du fond vert, secrétariat du FEM, etc.).

## Rôles

- ▲ Fournisseur de données et d'informations
- ▲ Décideur politique
- ▲ Fournisseur d'assistance technique
- ▲ Fournisseur potentiel de financement
- ▲ Bénéficiaires du projet
- ▲ Soutien social et institutionnel

## 5.3 Rôles et responsabilités en matière de technologies climatiques et pertinence pour le processus d'évaluation des besoins technologiques.

Les rôles dans le processus qui correspondront à chaque acteur dépendent des caractéristiques et des intérêts particuliers de chacun. Comme mentionné ci-dessus, les parties prenantes peuvent fournir des données et des informations, fournir une assistance technique, contribuer au processus en tant que décideurs politiques, être des fournisseurs potentiels de financement pour les projets et technologies proposés, fournir un soutien social et institutionnel au processus, ou être les bénéficiaires des résultats du projet. Les parties prenantes peuvent avoir plus d'un rôle dans le processus d'évaluation des besoins technologiques.

D'autre part, il est également essentiel de connaître les responsabilités des acteurs en matière de technologies climatiques, et d'établir la pertinence que chaque acteur aura au cours du processus d'évaluation des besoins technologiques. La pertinence peut être déterminée par la disponibilité d'informations sectorielles, la connaissance des technologies climatiques, le pouvoir de décision en termes de politiques sectorielles et de mise en œuvre de nouvelles technologies, ou le pouvoir d'influencer un secteur pour la mise en œuvre de nouvelles technologies, entre autres. La section 7 (Résumé de la cartographie des parties prenantes) présente les rôles, les responsabilités dans les technologies climatiques et la pertinence dans le processus d'évaluation des besoins technologiques de chacune des parties prenantes identifiées.

## 5.4 Comité National de Pilotage (National steering committee)

Le Comité national de pilotage est composé de membres de tous les ministères pertinents chargés de l'élaboration de politiques, ainsi que de parties prenantes clés du secteur privé. Leur rôle est de fournir des orientations de haut niveau à l'équipe nationale du TNA et d'aider à obtenir l'acceptation politique du Plan d'action technologique (TAP). En tant que tel, il est prévu que le Comité national de pilotage ne se réunisse que 2 ou 3 fois, une fois que l'équipe TNA est établie et que les secteurs prioritaires sont connus, et vers la fin du processus, une fois que le TAP a été finalisé. Toutefois, comme pour tous les aspects du processus TNA, la composition exacte, le rôle et les responsabilités du comité de pilotage devraient refléter les structures existantes et être cohérents avec chaque contexte national. La flexibilité est essentielle et il peut y avoir des chevauchements entre ce comité et le comité national TNA, qui peuvent même considérer ce comité de niveau supérieur comme étant redondant.

Le comité national de pilotage sera mis en place par un arrêté ministériel émanant du MINEDD. Il est composé de :

- Un comité de pilotage
- Un comité technique
- Une unité opérationnelle

Le Comité de pilotage est composé des membres suivants:

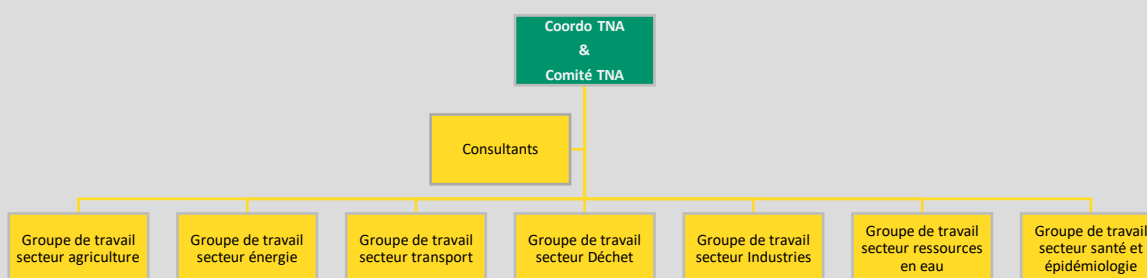
- Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Ministère en charge de l'Economie et des finances
- Ministère en charge du Plan et du développement.
- Ministère en charge de l'Energie ;
- Ministère en charge des Transports ;
- Ministère en charge de l'Agriculture ;
- Ministère en charge des ressources halieutiques ;
- Ministère en charge des eaux et forêts ;
- Ministère en charge des Déchets ;
- Ministère en charge de l'industrie

La présidence du Comité de Pilotage est assurée par le représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

## 5.5 Proposition de formation de l'équipe nationale TNA

L'Equipe nationale TNA est constituée de :

- Un coordinateur national de TNA ;
- Un comité TNA ;
- Une équipe de consultants nationaux et internationaux
- Des groupes de travail sectoriels.



### 5.5.1 Coordinateur national de TNA

L'Evaluation des Besoins Technologiques (EBT) en Côte d'Ivoire est coordonnée par le point focal des transferts de technologies auprès du CTCN. Ce rôle est assuré par Mr KOUADIO KUMASSI Phillipe, Sous-Directeur développement et transfert technologique à la direction de lutte contre les changements climatiques du ministère de l'environnement et du développement durable.

## 5.5.2 Comité TNA

Le comité TNA est chargé de valider le processus, en collaboration avec le coordinateur national (MADES). Cependant, bien que le comité TNA doive fournir des commentaires sur le TNA et les TAP, c'est le coordinateur national (MADES) et le CTCN qui approuvent en dernier ressort tous les produits livrables. Ces processus de validation et de décision des processus TNA par le Comité TNA ne nécessiteront pas un vote universel, mais l'approbation de la majorité des membres du Comité TNA.

Les fonctions spécifiques comprennent :

- la fourniture de contributions pour identifier les priorités nationales de développement et les secteurs prioritaires pour les besoins en technologie ;
- la fourniture de recommandations sur la formation de tables rondes sectorielles/technologiques ;
- la fourniture de recommandations et la validation des technologies et des stratégies d'atténuation et d'adaptation recommandées par les tables rondes sectorielles ;
- et la fourniture d'un retour d'information sur les PAT (Plan d'action technologique).

Le **comité TNA** devrait être composé de représentants des ministères concernés, de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire. Les membres doivent connaître les objectifs de développement nationaux, les politiques sectorielles, la science du changement climatique, les impacts potentiels du changement climatique pour le pays, ainsi que les besoins d'adaptation et d'atténuation. Afin de rationaliser les processus de décision, il est recommandé que le comité TNA ne compte pas plus de 10 membres. Compte tenu des secteurs prioritaires retenus, il est proposé que le comité TNA soit composé comme suit, avec une composition provisoire de 21 membres :

Tableau 1

Secteur	Structure	Nom et Prénoms	Contact Téléphonique	Contact Email	Fonction
Coordination (Tous les secteurs)	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Dr ASSAMOI AbéYapo Eric-Michel	+225 07 88 36 03 00	<a href="mailto:eric_michel_assamoi@yahoo.fr">eric_michel_assamoi@yahoo.fr</a>	Point Focal CCNUCC
	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	AKOSSI Oreste Santoni	+225 07 08 45 43 03	<a href="mailto:akossisantoni@gmail.com">akossisantoni@gmail.com</a>	Representant du Point Focal FVC
	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	KOUADIO Kumassi Philippe	+225 07 07 92 43 34	<a href="mailto:k.kouadio@environnement.gouv.ci">k.kouadio@environnement.gouv.ci</a>	Point Focal CRTC
Tous les secteurs	Bureau National d'Etude Technique et de Développement (BNETD)	Dr BAKAYOKO Oumar	+225 07 48 27 97 56 +225 01 01 80 10 57	<a href="mailto:oubaka2003@yahoo.fr">oubaka2003@yahoo.fr</a>	Expert en chef en Système énergétique au BNETD
Agriculture	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER)	Vincent EHOUGBAN	+225 01 02 50 31 78	<a href="mailto:v.ehougban@gmail.com">v.ehougban@gmail.com</a>	Coordonateur national de la filière café cacao
	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Mme Kouity Florence Nebout		<a href="mailto:floneboutsia@gmail.com">floneboutsia@gmail.com</a>	CE Direction de la planification, de la programmation et du financement
	Centre National de Recherche Agronomique	AHOUTOU Konan	+225 07 07 70 66 70		

Secteur	Structure	Nom et Prénoms	Contact Téléphonique	Contact Email	Fonction
	Ivoirienne de Technologies Tropicales (I2T)	ANGATE STEPHANE	+225 07 49 55 26 10	<a href="mailto:angate.stephane@i2t.ci">angate.stephane@i2t.ci</a>	Directeur Technique
<b>Pêche</b>	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	COULIBALY Fagnoro N'Glo Diakaridia	+255 07 47 32 74 83	<a href="mailto:coulibalyfagnoro@gmail.com">coulibalyfagnoro@gmail.com</a>	
<b>Energies</b>	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables	MOUSSA Dosso	+225 07 07 96 08 95	<a href="mailto:mousdosso@yahoo.ca">mousdosso@yahoo.ca</a>	Responsable de la Direction des Energies Renouvelables
	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables	KOBENAN Angui Sylvain	+225 07 47 40 18 44	<a href="mailto:sakobenan@yahoo.com">sakobenan@yahoo.com</a>	Chargé d'Etudes à la Direction des Energies renouvelables
	Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité - ANARECI	Arnaud Achou SOMBO	+225 07 08 45 59 33	<a href="mailto:asombo@anare.ci">asombo@anare.ci</a>	Sous-Directeur Informatique
	CI-ENERGIES	Richmond KOUADIO	+225 07 87 72 14 98	<a href="mailto:rkouadio@cinergies.ci">rkouadio@cinergies.ci</a>	Ingénieur Projets Production d'Electricité
	CI-ENERGIES	OUATTARA Oumar	+225 07 89 59 53 04	<a href="mailto:rouattara@cinergies.ci">rouattara@cinergies.ci</a>	Responsable Environnement
<b>Déchet</b>	Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD)	NGUESSAN Norbet	+225 07 58 44 58 90	<a href="mailto:n.nguessan@onad.ci">n.nguessan@onad.ci</a>	Socio-environmentaliste
	Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)	Mr KEITA Ibrahima	+225 01 01 24 64 66	<a href="mailto:ibrahima.keita@anaged.ci">ibrahima.keita@anaged.ci</a>	Chef de service des programmes généraux

Secteur	Structure	Nom et Prénoms	Contact Téléphonique	Contact Email	Fonction
	Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL)	Kanon Evarist	+225 07 07 51 55 15		Inspecteur des installations classées
Ressource en Eau	Ministère de l'Hydraulique	Mme Namaré Koné née Doumbia	+225 07 07 30 11 84	<a href="mailto:konenamare@gmail.com">konenamare@gmail.com</a>	Chef de Service Communication et Relations Publiques
	Office National de l'Eau Potable (ONEP)	M. Diakaria Kone	+225 07 07 83 21 67 +225 01 01 19 75 29	<a href="mailto:konediak@live.fr">konediak@live.fr</a>	Directeur des ressources en eau
	Centre de Recherche Océanographique (CRO)	M. KONE Vamara (Chercheur)	+225 01 01 74 64 67	<a href="mailto:kvamara@hotmail.com">kvamara@hotmail.com</a>	
Transport	Ministère du Transport	BAFFAH Koné	+225 07 07 08 24 05 +225 05 05 48 04 76	<a href="mailto:baffahkone@yahoo.fr">baffahkone@yahoo.fr</a>	Conseiller Technique en charge des options technologiques
	Ministère du Transport	M. KONE Naglota	+225 07 57 35 93 77		
	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire Aéronautique et Météorologique (SODEXAM)	Mr DJE	+225 07 47 50 54 70	<a href="mailto:Bernard.dje@sodexam.ci">Bernard.dje@sodexam.ci</a>	Chef de service la SODEXAM
Tourisme	Ministère du Tourisme et des Loisirs	M. KODDI Bi Zobou Norbert	+225 07 09 88 93 93	<a href="mailto:nkoddi@yahoo.fr">nkoddi@yahoo.fr</a>	Directeur des Activités Touristiques
	Ministère du Tourisme et des Loisirs	KONAN Kouassi Joseph		<a href="mailto:konandebeoumi@yahoo.fr">konandebeoumi@yahoo.fr</a>	Sous Directeur chargé du Développement durable



Secteur	Structure	Nom et Prénoms	Contact Téléphonique	Contact Email	Fonction
Industrie	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME	Mlle ETTIEN Marie Laure	+225 07 07 93 70 45	<a href="mailto:ettienmarielaure@yahoo.fr">ettienmarielaure@yahoo.fr</a>	Chef de service des industries du bois et du caoutchouc
	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME	Dr. TANO Paulin	+225 07 49 40 04 67	<a href="mailto:paulintano@gmail.com">paulintano@gmail.com</a>	Conseiller Technique du ministre
Construction	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	KONE Mamadou	+225 07 09 98 75 56	<a href="mailto:koneconnect@yahoo.fr">koneconnect@yahoo.fr</a>	Chef de Service Normalisation et expertise mobilière à la Direction de la Construction et de la Maintenance
Commerce	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME	KOUAKOU Assienin Felix	+225 07 07 13 57 57	<a href="mailto:felixk_2005@yahoo.fr">felixk_2005@yahoo.fr</a>	Spécialiste de la coopération commerciale multilatérale
Mines	Direction Générale Mines et de la Géologie	Mme ZIDOUEMBA Rebecca née SHE	+225 07 09 05 89 28		
Forêt	Ministère des Eaux et Forêts	Cdt Guy Serge Guillaume BEKON	+225 07 58 58 50 41	<a href="mailto:bekoings225@gmail.com">bekoings225@gmail.com</a>	Programme intégrer de développement et de l'adaptation aux changements climatiques
	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	KOFFI Konan Jean Claude	+225 05 05 51 48 48	<a href="mailto:koffikonan@sodefor.ci">koffikonan@sodefor.ci</a>	Conseiller Technique du Directeur Général de SODEFOR

Secteur	Structure	Nom et Prénoms	Contact Téléphonique	Contact Email	Fonction
	Secrétariat Exécutif Permanent REDD+	Lt/Col. AHOULOU Kouamé	+225 07 09 35 26 46		Secrétariat Exécutif Permanent REDD+ Coordonnateur du Projet d'Investissement Forestier
	Secrétariat Exécutif Permanent REDD+	KONAN Yao Eric Landry	+225 07 77 01 88 91	<a href="mailto:eric.konan@reddplus.ci">eric.konan@reddplus.ci</a>	Responsable MRV
Technologie de l'information	Ministère de l'Economie Numérique	DJEKOU Abraham	+225 05 05 00 70 76	<a href="mailto:a.djekou@telecom.gouv.ci">a.djekou@telecom.gouv.ci</a>	Directeur des Projets, des Systèmes d'information et des Statistiques
	Ministère de l'Economie Numérique	Mme Goué Valéry	+225 07 07 90 38 96	<a href="mailto:v.goue@telecom.gouv.ci">v.goue@telecom.gouv.ci</a>	Chef de Service Gouvernance de l'Internet
	Agence Nationale Du Service Universel Des Télécommunications-TIC (ANSUT)	KANGA Hermann	+225 07 79 20 81 28	<a href="mailto:marius.kanga@ansut.ci">marius.kanga@ansut.ci</a>	
Genre	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Mme Namizata Binaté Fofana	+225 07 07 36 24 73	<a href="mailto:binatefofananamizata@gmail.com">binatefofananamizata@gmail.com</a>	Conseiller Technique du ministre
	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Mme TANOHI Florence	+225 07 47 31 69 14	<a href="mailto:tanohflorence5@gmail.com">tanohflorence5@gmail.com</a>	Directeur du Genre et de l'Equité
Santé Humaine	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Dr. GAGNE Doh Eugénie	+225 07 07 98 13 54	<a href="mailto:eugenie.gagne@yahoo.fr">eugenie.gagne@yahoo.fr</a>	

Secteur	Structure	Nom et Prénoms	Contact Téléphonique	Contact Email	Fonction
	Institut National de l'Hygiène Publique (INHP)	Pr TRAORE	+225 01 01 18 83 34		
<b>Collectivités locales</b>	Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI)	COULIBALY	+225 07 07 80 19 61		chef service environnement de la Mairie de Yopougon
<b>Education</b>	Université de Cocody- Faculté de droit de l'environnement	Pr GADJI Abraham	+225 07 07 80 47 36		Doyen de la faculté de droit de l'environnement

### 5.5.3 Consultants nationaux et internationaux

Les consultants nationaux du Consortium OIKO, CIBOLA Expert et CSI sont les experts locaux engagés pour soutenir l'ensemble du processus TNA, y compris les ateliers. Ils seront responsables de la recherche, de l'analyse et de la synthèse de l'ensemble du processus. Ils travailleront en étroite collaboration avec le coordinateur national afin de faciliter la communication au sein de l'équipe nationale TNA, d'interagir avec les principales parties prenantes, de créer un réseau et de coordonner et communiquer tous les produits livrables.

L'équipe de consultants nationaux est composée de :

- ▲ Fulgence Gbegbo, chef d'équipe local
- ▲ Armel Christian N'Dori, chef d'équipe –partie prenants
- ▲ Mata Coulibaly, Experte Genre
- ▲ Kamal Abdelhafid, Expert en Energie et Transition Energétique
- ▲ Achille Gueu, expert en transportation et déchet
- ▲ Désiré Kan, Expert en Adaptation
- ▲ Savané Mohamed, Expert en Communication

En plus des consultants nationaux, l'équipe est renforcée par des experts internationaux du consortium :

- ▲ Miguel Trillo, chef de projet
- ▲ Charlotte Eloise Stancioff, chef de projet
- ▲ Joel Rüet, Expert international en matière d'atténuation.

Les consultants nationaux du Consortium OIKO, CIBOLA Expert et CSI sont les experts locaux engagés pour soutenir l'ensemble du processus TNA, y compris les ateliers. Ils seront responsables de la recherche, de l'analyse et de la synthèse de l'ensemble du processus. Ils travailleront en étroite collaboration avec le coordinateur national afin de faciliter la communication au sein de l'équipe nationale TNA, d'interagir avec les principales parties prenantes, de créer un réseau et de coordonner et communiquer tous les produits livrables..

### 5.5.4 Groupes de travail sectoriels

Les groupes de travail sectoriels sont destinés à permettre un rôle actif des acteurs clés dans le processus d'évaluation des besoins technologiques et doivent être constitués par le comité d'évaluation des besoins technologiques (comité TNA). Ils peuvent être établis sur la base d'un secteur ou d'une technologie spécifique, d'une manière qui correspond aux besoins et aux conditions locales.

La composition typique des groupes de travail sectoriels comprend :

- des représentants du secteur public chargés de la formulation des politiques et/ou de la réglementation ;
- des représentants de l'industrie des secteurs public et privé ;
- des délégués des services publics et des organismes de réglementation ;
- des représentants des fournisseurs de technologie, des finances, des utilisateurs finaux de la technologie et des experts en technologie.

Ces groupes de travail devraient apporter leur expertise technique et leur contribution à la hiérarchisation des technologies, à l'analyse des obstacles et aux idées et contributions au cadre favorable pour une technologie et/ou un secteur donné.

# 6 Intégration de la dimension de genre pendant le processus de cartographie

La lutte contre le changement climatique offre l'opportunité et le défi d'élaborer des politiques publiques dans une perspective de genre. De même, repenser les solutions qui favorisent le développement durable et réduisent les inégalités existantes entre les hommes et les femmes est un impératif dans ce domaine. Dans son cinquième rapport d'évaluation de 2014, le GIEC note que "les inégalités de **genre**, la pauvreté, la discrimination sexuelle et le manque d'institutions **fortes** augmentent la vulnérabilité aux risques climatiques".

Ainsi, en tenant compte de ces inégalités, le consensus mondial a reconnu ces dernières années l'importance d'intégrer les droits des femmes et l'égalité des sexes dans le cadre de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, ce qui s'est avéré renforcer l'efficacité des interventions, des programmes et des ressources. Les hommes et les femmes sont indispensables pour trouver des solutions au problème du climat. Toutefois, les différences dans les constructions sociales et culturelles entre les hommes et les femmes doivent être prises en compte car elles déterminent également les inégalités (et par conséquent une plus grande vulnérabilité) face aux manifestations et aux conséquences du changement climatique de manière différenciée.

Dans ce cadre, selon les engagements établis et les lignes stratégiques pour une perspective de genre, et en tenant compte de la méthodologie appliquée pour la cartographie des acteurs clés, il est nécessaire de prendre en compte les aspects suivants :

- ▲ Promouvoir une participation égale en vue de l'émancipation des femmes, tant dans les institutions gouvernementales que dans les organisations de la société civile.
- ▲ Intégrer les femmes et les hommes de manière égale dans la participation afin d'inclure les différentes manières dont le changement climatique affecte les femmes et les hommes.

En ce qui concerne les institutions gouvernementales, il peut s'agir des organes techniques responsables de l'intégration de la dimension de genre dans les différentes institutions, tels que les mécanismes de genre ; par exemple, le ministère de l'agriculture et de l'élevage dispose d'une direction du genre et de la jeunesse rurale, et d'autres institutions ont des secrétariats ou des directions du genre. Le ministère des affaires féminines, l'institution responsable des politiques d'égalité des sexes dans l'État, est un autre acteur clé dans une perspective de genre.

En ce qui concerne les organisations de la société civile et le secteur privé, promouvoir la participation des organisations de femmes dans leur diversité : urbaines, rurales, indigènes et/ou mixtes dans lesquelles les femmes participent et ont un pouvoir de décision et/ou de représentation.

En ce qui concerne le monde universitaire, il est proposé de promouvoir la participation d'universitaires et de chercheurs ayant une expérience dans les études spécifiques sur le genre et/ou les études liées au changement climatique, ainsi que sur les peuples indigènes, l'agroécologie et les rôles des femmes productrices, entre autres sujets.

## 6.1 Comment promouvoir une participation égale des femmes et des hommes?

Le genre en tant qu'outil de développement permet de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes dans la mise en œuvre des projets de développement de façon général. En tant que méthodologie, l'approche genre produit une analyse comparée des situations des femmes et des hommes et favorise une meilleure prise en compte des inégalités dans tous les secteurs du développement. Dans le cadre de la technologie, cette approche nous permet de savoir les besoins et les intérêts des femmes, et de promouvoir une participation égale des hommes et des femmes.

A cet effet, Hamadou Touré, secrétaire général d'International Télécommunication Union, disait que, « il est vital d'emmener les femmes et les filles vers les technologies de l'information et de la communication, pour plusieurs raisons. Les TIC facilitent l'accès à l'éducation et à la formation, ils améliorent aussi l'accès aux services de santé et la participation

dans l'économie et dans la société civile. Dans un monde où 95% de tous les emplois ont une composante numérique, il est critique de favoriser la présence des femmes et des filles dans les TIC ». Pour réduire les inégalités et atteindre une participation égale, nous ferons une analyse comparée des situations des femmes et des hommes dans le secteur de la technologie. Cette analyse aura pour base des questionnaires soumis aux parties prenantes, aux organisations de femmes et à des femmes qui utilisent les technologies de l'information et de la communication dans le cadre de leur travail. Les résultats de cette analyse serviront à faire des recommandations pour le projet.

# 7 Résumé de la cartographie des parties prenantes

Tableau 2

Niveau	Entité	Composition pour la Côte d'Ivoire	Responsabilités
Stratégique ou décisionnel	Comité nationale de pilotage National Steering Committee	<p>Comité de pilotage Il est composé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable ;</li> <li>- Ministère en charge de l'Economie et des finances</li> <li>- Ministère en charge du Plan et du développement.</li> <li>- Ministère en charge de l'Energie ;</li> <li>- Ministère en charge des Transports ;</li> <li>- Ministère en charge de l'Agriculture ;</li> <li>- Ministère en charge des ressources halieutiques ;</li> <li>- Ministère en charge des eaux et forêts ;</li> <li>- Ministère en charge des Déchets ;</li> <li>- Ministère en charge de l'industrie</li> </ul> <p>La présidence du Comité de Pilotage est assurée par le représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.</p>	<p>Le Comité de Pilotage est l'instance d'orientation, de suivi et d'évaluation du Système ICTIS. A ce titre, il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la supervision des activités du système ICTIS et le renforcement des cadres de collaboration entre l'Unité Opérationnelle du Système ICTIS et les autres partenaires institutionnels concernés ;</li> <li>- l'évaluation et la validation des rapports des différentes étapes du système ;</li> <li>- le suivi du fonctionnement général des organes du système ICTIS.</li> </ul>
		<p>Le Comité Technique Il est composé des membres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction en charge des changements climatiques du Ministère en charge de l'environnement et du développement durable ;</li> <li>- Institut national des statistiques (INS) du Ministère en charge du Plan et du Développement ;</li> <li>- Bureau National d'Etude Technique et du Développement (BNETD)</li> <li>- Direction en charge des statistiques du Ministère en charge de l'Economie et des finances</li> <li>- Direction en charge des statistiques du Ministère en charge du Plan et du développement.</li> <li>- Direction en charge des statistiques du Ministère en charge de l'Energie ;</li> </ul>	<p>Le Comité de Technique a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participer aux ateliers de validation des rapports sur les technologies sombres en carbone ;</li> <li>- élaborer un projet de plan de travail détaillé ;</li> <li>- identifier les sources de données et d'expertise ;</li> <li>- préparer et présenter les rapports finaux.</li> </ul>

Niveau	Entité	Composition pour la Côte d'Ivoire	Responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction en charge des statistiques du Ministère en charge du transport ;</li> <li>- Direction en charge des statistiques du Ministère en charge de l'Agriculture ;</li> <li>- Direction en charge des statistiques du Ministère en charge des ressources halieutiques ;</li> <li>- Direction en charge des statistiques du Ministère en charge des eaux et forêts ;</li> <li>- Direction en charge des statistiques du Ministère en charge des Déchets ;</li> <li>- Direction en charge des statistiques du Ministère en charge de l'industrie</li> <li>- Structures étatiques ou privées spécifiques détentrices de données des différents secteurs et sous-secteurs impliqués dans les changements climatiques.</li> </ul> <p>La présidence du Comité de Technique du Système ICTIS est assurée par le Directeur en charge des changements climatiques</p>	
		<p>L'Unité Opérationnelle Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Coordonnateur technique ;</li> <li>- le Responsable administratif et partenariat ;</li> <li>- Les experts sectoriels de l'unité technique du système ICTIS.</li> </ul> <p>La présidence de l'Unité Opérationnelle du Système ICTIS est assurée par le Coordonnateur de l'unité technique du système ICTIS</p>	<p>L'Unité Opérationnelle du Système ICTIS est chargée de discuter et de valider les résultats des activités du Système ICTIS, notamment les études, analyses et synthèses, réalisées par les consultants dans le cadre du Processus de l'Evaluation des Besoins en Technologies.</p> <p>A ce titre, il a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la coordination, le suivi et l'évaluation des activités du système ICTIS;</li> <li>- la gestion des activités de sensibilisation des Parties Prenantes ;</li> <li>- la gestion administrative et financière du système ICTIS ;</li> <li>- la mise en œuvre du Plan de Travail du système ICTIS ;</li> <li>- l'établissement des rapports d'activités et des rapports financiers de la mise en œuvre du système ICTIS.</li> </ul>
	<p>Equipe des facilitateurs Team Facilitators</p>	<p>Facilitateurs internationaux Ils comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'UNEP</li> <li>- l'UDP</li> <li>- le Centre Régional</li> </ul>	



Niveau	Entité	Composition pour la Côte d'Ivoire	Responsabilités
		<p>Facilitateurs locaux comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'autorité contractante (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable)</li> <li>- le comité nationale de pilotage</li> <li>- certains stakeholders clé facilitant la communication, la sensibilisation et l'engagement des autres parties prenantes (ex : point focal auprès de la convention cadre des nations unis sur le changement climatique, point focal CTCN, point focal du fond vert, secrétariat du FEM, etc.)</li> </ul>	
<p>::Tactique ou organisationnel</p>	<p>Equipe nationale d'évaluation des besoins technologiques</p> <p>National TNA Team</p>	<p>Coordonnateur TNA, représentant l'autorité contractante</p> <p>Mr KOUADIO KUMASSI Phillipe, Sous-Directeur développement et transfert technologique à la direction de lutte contre les changements climatiques du ministère de l'environnement et du développement durable.</p>	<p>Le Coordinateur national est nommé par l'entité contractante (ministère ou agence d'État responsable du TNA). En général, le coordinateur est un fonctionnaire employé par l'agence contractante, idéalement avec une formation scientifique ou technique, familier avec les questions plus larges du changement climatique et le rôle des technologies dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Leur travail consiste à fournir un leadership et une vision quotidiens pour le processus TNA, responsable de la gestion globale du TNA. Ils sont responsables de faciliter toutes les tâches pertinentes et d'assurer la communication entre les membres du Comité national TNA, les consultants nationaux et les groupes d'intervenants. Le Coordinateur national est également le point de contact officiel pour le pays, communiquant les progrès et/ou toute question directement aux coordinateurs de pays à l'UDP et aux centres régionaux. Les consultants nationaux peuvent également communiquer directement avec l'UDP et les centres régionaux, bien que le Coordinateur national soit toujours en copie des e-mails. Quelle que soit la façon dont les pays choisissent d'organiser et de mener leur TNA, il est recommandé de convenir d'un protocole de communication, afin que les personnes concernées soient toujours impliquées et/ou informées.</p>

Niveau	Entité	Composition pour la Côte d'Ivoire	Responsabilités
		<p>Comité nationale TNA (voir liste des personnes ressources pour l'EBT et le PAT)</p>	<p>Le rôle du Comité national TNA est de fournir un leadership au projet en association avec le coordonnateur TNA. Les responsabilités spécifiques comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'identification des priorités de développement national et des secteurs prioritaires pour les besoins technologiques,</li> <li>- la décision de la constitution de groupes de travail sectoriels/technologiques,</li> <li>- l'approbation des technologies et des stratégies pour l'atténuation et l'adaptation recommandées par les groupes de travail sectoriels.</li> </ul> <p>Le comité devrait également fournir des commentaires sur les TAP, bien que ce soit le coordonnateur national TNA avec l'UDP qui les approuve.</p>
		<p>Consultants nationaux et internationaux (Voir liste des consultants du consortium OIKO/CIBOLA/CSI)</p>	<p>Les consultants nationaux du Consortium OIKO, CIBOLA Expert et CSI sont les experts locaux engagés pour soutenir l'ensemble du processus TNA, y compris les ateliers. Ils seront responsables de la recherche, de l'analyse et de la synthèse de l'ensemble du processus. Ils travailleront en étroite collaboration avec le coordinateur national afin de faciliter la communication au sein de l'équipe nationale TNA, d'interagir avec les principales parties prenantes, de créer un réseau et de coordonner et communiquer tous les produits livrables.</p>

Niveau	Entité	Composition pour la Côte d'Ivoire	Responsabilités
		Groupe de travail	<p>Les groupes de travail sectoriels sont destinés à permettre un rôle actif des parties prenantes dans le processus TNA et devraient être constitués par le Comité national TNA. Ils peuvent être créés soit sur une base sectorielle spécifique, soit sur une base technologique, de manière à répondre aux besoins et aux conditions locales. La composition typique des groupes de travail sectoriels comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des représentants des ministères gouvernementaux responsables de la formulation de politiques et/ou de la réglementation ;</li> <li>- des représentants du secteur privé et public ;</li> <li>- des délégués des services publics d'électricité et des régulateurs ;</li> <li>- des représentants des fournisseurs de technologies, de la finance, des utilisateurs finaux de la technologie (par exemple, les ménages, les petites entreprises, les agriculteurs) et</li> <li>- des experts en technologie (par exemple, des universitaires, des consultants, etc.).</li> </ul> <p>Ces groupes de travail devraient contribuer avec leur expertise technique et leur apport à la priorisation des technologies, à l'analyse des obstacles et aux idées/input pour le cadre favorable à une technologie et/ou un secteur donné.</p>
Opérationnel	Groupe de travail sectoriel	Groupe de travail secteur agriculture	
		Groupe de travail secteur énergie	
		Groupe de travail secteur transport	
		Groupe de travail secteur déchets	
		Groupe de travail secteur industrie	
		Groupe de travail secteur ressources en eau	
		Groupe de travail secteur santé et épidémiologie	



# 8 Comment Mesurer la participation

Une consultation efficace des parties prenantes dans le processus d'évaluation des besoins technologiques présente de nombreux avantages, dont les suivants<sup>1</sup> :

- ▲ Elle génère des informations précieuses qui permettent de concevoir des solutions efficaces et de prendre des décisions éclairées.
- ▲ Elle conduit à de bons résultats qui répondent aux priorités du transfert de technologie.
- ▲ Elle inclut ceux qui peuvent affecter et être affectés par le résultat dès le départ.
- ▲ Identifier les questions controversées et les difficultés avant de prendre une décision.
- ▲ Elle réunit différentes parties prenantes ayant des points de vue différents, ce qui permet de développer un accord mutuel.
- ▲ Elle empêche l'opposition à un stade ultérieur (plus c'est tard, plus c'est complexe).
- ▲ Élimine les retards et réduit les coûts dans la phase de mise en œuvre.
- ▲ Elle permet aux acteurs clés de mieux comprendre les objectifs des décisions et les questions qui les entourent.
- ▲ Elle crée un sentiment d'appropriation des décisions et des actions, améliorant ainsi leur acceptation.
- ▲ Elle rend le processus de décision plus démocratique.
- ▲ Elle donne aux acteurs clés le pouvoir d'influencer.
- ▲ Elle accroît l'appropriation et renforce les capacités locales.
- ▲ Améliorer la confiance du public dans les décideurs.
- ▲ Elle crée des opportunités pour les acteurs clés et les décideurs d'apprendre les uns des autres par l'échange d'informations et d'expériences.

Pour réussir la consultation des parties prenantes, il est important de suivre les étapes suivantes : tout d'abord, spécifier la question à traiter, puis identifier les parties prenantes à impliquer, ensuite analyser la contribution potentielle des parties prenantes, établir une stratégie d'engagement, et enfin, mener les consultations, évaluer et assurer le suivi.

L'objectif du processus d'évaluation des besoins technologiques est d'identifier les options technologiques permettant de soutenir les voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique. A cet égard, pour le TNA du Côte D'Ivoire , les trois étapes du processus seront prises en compte :

1. Identification et hiérarchisation des technologies
2. Analyse des obstacles et des cadres favorables
3. Plan d'action technologique (PAT).

Chaque étape du processus d'évaluation des besoins technologiques nécessitera l'implication de différents acteurs à un stade antérieur. Au cours de l'étape 1, il sera essentiel d'obtenir un soutien politique et technique dès le départ. Des efforts considérables seront donc consacrés à l'identification et à l'engagement d'un nombre important d'acteurs clés. L'étape 2, quant à elle, peut nécessiter l'inclusion d'acteurs qui opèrent directement dans la chaîne de marché, et qui seront donc mieux à même d'identifier les obstacles au transfert et à la diffusion de la technologie<sup>2</sup>. Enfin, pour l'étape 3, l'équipe peut préférer penser à l'avenir et impliquer les acteurs clés directement responsables de la mise en œuvre des actions décrites dans le PAT et ceux responsables de la création de l'environnement ou du cadre favorable.<sup>3</sup>

La consultation des parties prenantes est "le processus de collecte d'informations ou de conseils auprès des parties prenantes et de prise en compte de ces opinions lors de la modification de plans, de la prise de décisions ou de la définition d'orientations"<sup>4</sup>. Différents outils et techniques de consultation peuvent être utilisés pour mener à bien les consultations,

---

<sup>1</sup> Von Luepke (2013)

<sup>2</sup> Boldt, Nygaard, Hansen, et Trærup, (2012).

<sup>3</sup> UDP (2015)

<sup>4</sup> Partridge et al. (2005)

qui peuvent être intégrées dans la méthodologie nationale de l'évaluation des besoins technologiques. Les outils qui sont utilisés et seront appliqués au processus d'évaluation des besoins technologiques du Côte D'Ivoire sont les suivants :

Tableau 3. Outils et techniques de consultation pour le processus d'évaluation des besoins technologiques en Côte D'Ivoire.

Technique	Description	Mise en œuvre dans le processus TNA
Questionnaires et consultations électroniques	<p>Initialement utilisé pour collecter des informations quantitatives, il peut comporter des questions ouvertes et fermées.</p> <p>Au Côte D'Ivoire , ils seront utilisés pour des publics plus larges et permettront de saisir le large spectre de connaissances des acteurs clés.</p>	<p>Extrêmement utile pendant l'étape 1 :</p> <p>Détailler et confirmer les informations pertinentes des principales parties prenantes (telles que les sources secondaires et les études sur l'atténuation et l'adaptation, les perceptions sur les secteurs clés, etc.)</p> <p>Organisez le contenu des besoins/intérêts des parties prenantes autour du processus TNA.</p> <p>Pré-observer et sélectionner les technologies potentielles (fiches techniques).</p>
Entretiens avec des experts sectoriels	<p>Essentiellement qualitatif. Il permettra à l'utilisateur de formuler des questions et d'obtenir des réponses des principales parties prenantes sur des domaines et des sujets spécifiques, et conduira à des techniques d'entretien adaptatives où de nouvelles informations pertinentes pour tous les objectifs généraux de l'évaluation peuvent être ajoutées au questionnaire d'entretien lorsqu'elles sont évoquées au cours de l'entretien.</p>	<p>Extrêmement utile pendant l'étape 2 pour :</p> <p>Obtenir des informations sur un secteur ou un sous-secteur spécifique ou sur les obstacles à la technologie.</p>
Ateliers et groupes de discussion	<p>Les ateliers et les groupes de discussion réuniront des parties prenantes clés représentant les secteurs, entités et communautés concernés pour une discussion ciblée dans un domaine spécifique.</p> <p>Dans l'idéal, elles devraient impliquer des parties prenantes clés qui ont des points de vue divergents afin d'aider à décrire les préoccupations et les besoins sous différents angles, et de contribuer à l'élaboration d'un consensus et de solutions.</p>	<p>Il est utile pendant les étapes 1, 2 et 3 :</p> <p>Classer les besoins par ordre de priorité ou parvenir à un consensus sur les secteurs, sous-secteurs et technologies.</p> <p>Découvrir et résoudre les conflits potentiels entre les acteurs clés autour d'une technologie particulière.</p> <p>Identifier les besoins pour établir la portée des solutions dans le cadre des PAT.</p>

## 8.1.1 Indicateurs

Le rôle et la participation des Parties Prenantes sont primordiaux pour la réussite du projet. Pour cela il demeure important de pouvoir en mesurer la teneur et l'impact à travers la mise en place d'indicateurs de suivi et de performance du processus d'engagement des parties prenantes notamment :

- La participation aux consultations virtuelles et présentes
- La participation aux ateliers et cellules de réflexion
- Les technologies proposées
- Les technologies validées
- Toute suggestion d'amélioration d'outils ou de méthodologie ayant permis d'atteindre plus efficacement les objectifs du Projet.

Ces indicateurs se doivent principalement d'être clairs, fiables et mesurables. Pour le présent projet les indicateurs suivants sont retenus :

Tableau 4

Elément à suivre	Indicateurs à mesurer	Méthode de calcul	Source d'information
La participation aux consultations virtuelles et présentielles	Taux de participation aux consultations virtuelles et présentielles	Nbre de réunion auxquelles la PP a participé/Nbre de réunion auxquelles elle a été conviée	Liste de présence Invitation aux réunions
La participation aux ateliers et cellules de réflexion	Taux de participation aux ateliers et cellules de réflexion	Nbre d'ateliers auxquels la PP a participé/Nbre d'ateliers auxquels elle a été conviée	Liste de présence Invitation aux ateliers et cellules de réflexion
Les technologies proposées	Taux d'implication dans les technologies proposées par parties prenantes	Nbre de technologies proposées par la partie prenante/ Nbre global de technologies proposés	Liste des technologie proposées par parties prenantes
Les technologies validées	Taux d'implication dans la validation des technologies validées	Décompte du nombre de technologie validée avec la contribution de la partie prenante	Compte rendu des séances de travail Liste de présence des séance de travail
Toute suggestion d'amélioration d'outils ou de méthodologie ayant permis d'atteindre plus efficacement les objectifs du Projet.	Nombre de suggestions d'amélioration d'outils ou de méthodologie émanent de la partie prenante et ayant permis d'atteindre plus efficacement les objectifs du Projet.	Décompte du nombre de propositions faites par parties prenantes	Compte rendu des réunions Tableau de suivi des propositions

## 8.1.2 Suivi de la participation des parties prenantes

Les indicateurs étant mis en place, un suivi documenté de la participation des Parties Prenantes sera mis en place également, à travers :

- ▲ Les fiches de présence
- ▲ Les questionnaires
- ▲ les compte-rendus de meetings
- ▲ les débriefs des ateliers et cellules
- ▲ Les markup des livrables
- ▲ Les courriels

Ces outils nous permettront de suivre et de faire une évaluation pertinente de l'apport et la valeur ajoutée tirés de l'implication des parties prenantes tout au long du processus, que ce soit au niveau de la réflexion ou au niveau des livrables attendus du projet.

# 9 Références

Rapport CDN de la Côte d'Ivoire. Mars 2022. MINEDD, Direction de la lutte contre le changement climatique.

Pour un Processus de Plan National d' Adaptation (PNA) qui Réponde aux Questions de Genre en Côte d' Ivoire. MINEDD, Virginie Le Masson (consultante), Julie Dekens (IISD), Richemond Agré Assie (Coordonnateur PNCC), Jean Douglas Anaman (Point Focal PNA) et Lionel Leroy Yapi (Consultant National Junior) du MINEDD de la République de la Côte d' Ivoire. Février 2019.

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT (PND) 2021-2025\_Tome-1\_Diagnostic stratégique Côte d'Ivoire.

PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE 1 (PNIA 1) 2010-2015, Côte d'Ivoire. Juillet 2010.

PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE 2 (PNIA 2) 2017-2055. Côte d'Ivoire. Novembre 2017.

Rapport EBT CI Adaptation. Mars 2013. MINEDD, UNEP, GEF, ENDA.

Rapport EBT CI Attenuation. Mars 2013. MINEDD, UNEP, GEF, ENDA.

DNCC-MADES (2021). Mise à jour de la NDC de la République de Côte D'Ivoire à l'horizon 2030. Asunción, Côte D'Ivoire .

Haselip, J. A., Narkeviciute, R., & Rogat Castillo, J. E. (2015). Un guide étape par étape pour les pays réalisant une évaluation des besoins technologiques. Partenariat PNUE-DTU.


Hovland, I. (2005). Successful Communication A Toolkit for Researchers and Civil Society Organisations. Programme de recherche et de politique de développement, Overseas Development Institute.

UDP (2015). Identification et engagement des parties prenantes dans le processus d'évaluation des besoins technologiques : un guide pour les équipes nationales d'évaluation des besoins technologiques. Partenariat PNUE-DTU, Copenhague.

CCNUCC. Comité exécutif technologique (CET) (2015). Bonnes pratiques d'évaluation des besoins technologiques. Bonn, Allemagne.


Von Luepke, H. (2013). Engagement des parties prenantes et consultations nationales pour le NDE et le CTCN : Atelier de formation pour les NDE du CTCN.






sustainable development  
on our finite planet

 Carrer Can Verí, 1 · 07001 · Palma de Mallorca · Spain

 +34 971 72 56 66

 [administration@oikologica.com](mailto:administration@oikologica.com)

 [www.oikologica.com](http://www.oikologica.com)